

BEAUREGARD, Claude. *Guerre et censure au Canada 1939-1945*.  
Québec, Éditions du Septentrion, 1998, 198 p.

Houchang Hassan-Yari

Volume 30, Number 4, 1999

Les relations internationales des régions en Europe

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704113ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704113ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hassan-Yari, H. (1999). Review of [BEAUREGARD, Claude. *Guerre et censure au Canada 1939-1945*. Québec, Éditions du Septentrion, 1998, 198 p.] *Études internationales*, 30(4), 853–855. <https://doi.org/10.7202/704113ar>

La contribution consacrée au Pakistan s'attache, quant à elle, à étudier l'efficacité symbolique et les effets pervers de la politique d'islamisation. L'auteur décrit les différentes logiques dont est porteur le discours sur l'islamisation en soulignant qu'aucune de ces logiques n'est vraiment dominante. Logique de l'identité, logique du vide par absence d'éthique, logique des traditions, logique du changement social, réformiste ou révolutionnaire et logique duale envahissent le discours de l'islam. Ce qui a rendu incontournable la rhétorique islamique. L'islam est la voie officielle et balisée pour exprimer tout projet politique.

Cet ouvrage très érudit est destiné à un public averti. L'absence de glossaire n'est pas compensée par la présence systématique, lors de sa première utilisation, de la définition d'un sigle ou d'un terme inconnus du spécialiste (il faut attendre 127 pages avant de connaître la signification d'un sigle régulièrement utilisé). On regrette le parti pris par certains des auteurs de renoncer à des notes explicatives qui auraient rendu plus aisée la lecture de cet ouvrage par ailleurs passionnant pour tous ceux qui s'intéressent non seulement à l'Asie du Sud, mais également aux interactions entre le religieux et le politique là-bas comme ailleurs dans le monde.

Raoul Marc JENNAIR

*Centre européen de recherches sur l'Extrême-Orient (CEREO), Belgique*

## CANADA

### Guerre et censure au Canada 1939-1945.

BEAUREGARD, Claude. Québec, Éditions du Septentrion, 1998, 198 p.

Plus d'un demi-siècle après sa conclusion, la Deuxième Guerre mondiale continue de fasciner la génération qui n'a pas sa propre mémoire participatrice du carnage, de la destruction, de l'héroïsme, des hommes et des événements moins glorieux. La Guerre est présente sur l'écran du cinéma et dans la littérature politique. Chaque auteur s'efforce d'enlever un peu plus le voile et de dépoussiérer les multiples façades de cette guerre décisive qui a mis fin à un ordre obsolète mais projette l'humanité dans un ordre nucléaire encore plus terrifiant. Claude Beaugard choisit comme sujet de sa réflexion l'étude d'une question tout à fait controversée, dans les pays du Nord, comme dans les États du Sud, en guerre comme en temps de paix. Il s'agit de l'exercice de la censure, par un gouvernement pourtant élu démocratiquement, dans un contexte particulièrement difficile pour le pays et pour des raisons de sécurité. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, le jour de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, le gouvernement du premier ministre Mackenzie King impose une sévère censure sur les communications. Malgré son importance, la question fut très négligée par l'histoire militaire et le journalisme, affirme l'auteur qui, dans son introduction, définit le terme et, à l'aide de la littérature sur le sujet,

repère la différence qui existe entre les objectifs de la censure en démocratie, dans les systèmes totalitaires et les régimes autoritaires. L'ouvrage est divisé en quatre chapitres, plus la conclusion. Le premier chapitre, «la mise en place de la censure», analyse l'expérience de la grande Guerre, l'entre-deux-guerres et le deuxième conflit mondial. De plus, il étudie le pourquoi, les mécanismes et agents de la censure. Une première mesure permettant au gouvernement de restreindre les libertés civiles en cas de crise date du 22 août 1914 et s'intitule la Loi des mesures de guerre. Elle donne des pouvoirs spéciaux tels la censure, le contrôle et la suppression de publications, l'arrestation, la détention et la déportation, le contrôle du territoire, le transport, toute activité économique, la confiscation de biens et leur usage. De plus, cette loi donne au gouvernement la possibilité de légiférer en période de guerre par arrêté en conseil, sans avoir besoin de consulter le parlement. (p. 24) Le Code des décrets concernant la censure, adopté le 22 mai 1918, qui impose de sévères amendes aux contrevenants qui mettraient en péril les informations militaires, vise le contrôle des moyens de communication. Mais comme l'auteur l'indique, d'une part les canaux de communication entre les censeurs et les journaux étaient relativement actifs et d'autre part lors de la Grande guerre, la censure se faisait sur une base volontaire. L'ultime objectif de la censure était le transport sécuritaire des troupes et de l'approvisionnement de guerre en Europe. L'entre-deux-guerres n'a pas été une période de relâchement en matière de censure. La réflexion se pour-

suit, la sophistication de la méthode de travail continue, la position des intéressés se clarifie de plus en plus et l'organisation de la censure se décentralise. Au cours de leurs entretiens avec les censeurs, les journaux ont laissé entendre qu'ils ne se soumettraient à aucune censure imposée par le ministère de la Défense nationale. L'approche de la Deuxième Guerre mondiale précipite l'avènement d'autres règlements sur la censure. Et comme dans le passé, le problème de la coordination et la critique de la censure se pose de nouveau. C'est la CCF qui l'attaque comme mesure répressive, radicale et antidémocratique. Malgré certaines accusations prétendant que Mackenzie King détestait la presse, C. Beauregard affirme que le PM ne tient pas à associer son nom à l'action de la censure et invite les censeurs de la presse à accorder la plus grande liberté possible aux journaux tout en respectant les règlements pertinents. (p. 44) Le chapitre II, «La censure de la presse», traite des sujets tels que l'organisation de ce genre d'activité, les fondements de la coopération entre la presse et la censure et leur relation tendue, les difficultés dans l'application de la censure, les relations entre les censeurs et les militaires. L'auteur identifie la collaboration de la presse avec les censeurs pendant la Deuxième Guerre mondiale pour expliquer le nombre peu élevé d'accusations portées contre des journaux (seulement cinq non cités ici) pour avoir enfreint les Règlements concernant la défense du Canada. (p. 55) Citant une certaine littérature sur le sujet qui fait part de l'absence d'une censure totale et brutale, il constate que les censeurs ne possèdent

aucune autorité pour empêcher la publication d'un article. (p. 58) La paralysie des censeurs face à la violation des Règlements, surtout par la presse francophone dans la province de Québec, dont le principal représentant était *Le Devoir* de Montréal, est en grande partie due à l'inertie des politiciens. (p. 81) En somme, il paraît que la pratique de la censure, dans les circonstances indiquées, n'a pas choqué C. Beaugard qui reconnaît que les censeurs ont su éviter l'arbitraire dogmatique. (p. 96) La censure exercée par les militaires (chapitre III) est différente des autres types de contrôle. Cela ne suggère guère que la marine, l'armée et l'aviation imposent un contrôle identique à leurs unités. Il varie de laisser faire dans le cas des deux dernières à la censure du courrier du personnel de la marine. Mais comme dans le contexte de tout autre conflit, de la Grande guerre au Kosovo, et en dépit des efforts investis en vue de minimiser les inconvénients, la vérité se voit sacrifiée en faveur des considérations de sécurité et de protection des soldats. C. Beaugard présente quelques exemples où la censure cache toutes actions humanitaires de la part des ennemis du Canada. (pp. 132-133). La question du lien entre la censure et les services de renseignements pendant la guerre 39-45 fait l'objet du dernier chapitre. Si la sécurité a justifié la censure de la presse et militaire, le renseignement était un des objectifs de la censure des communications personnelles, affirme l'auteur. Ce dernier croit qu'au-delà de la raison officielle, la censure a été utilisée pour des motifs illicites. Dans un communiqué, Manon Perron des Éditions du

Septentrion écrit : «Quant à la censure des communications personnelles, elle mène à réfléchir aux pratiques des gouvernements totalitaires : au nom des intérêts supérieurs de la nation, le gouvernement s'informe des actions des citoyens, analyse leurs opinions politiques et prend connaissance des critiques exprimées à son endroit.» L'auteur qui montre une remarquable compréhension et retenue envers les autres types de censure, s'insurge contre la pratique gouvernementale quand celle-ci vise les individus. De sa conclusion, se dégage une contradiction dès qu'il affirme que «les médias ont été impuissants (...) devant la détermination des militaires». (p. 187) Le livre jette une lumière sur un sujet d'habitude tabou et politiquement très sensible. Il est aussi utile parce que l'objet de sa réflexion reste d'une actualité remarquable qui dérange le plus dans les démocraties libérales. Les guerres du Koweït et du Kosovo ainsi que le contrôle quasi absolu de l'information par les politiques et militaires ne sont que les exemples les plus récents d'une confrontation usurière entre ceux qui reconnaissent comme leur responsabilité d'informer le public et ceux qui ont la mission de protéger ce même public contre l'ennemi. Malgré l'existence de certains problèmes, l'ouvrage est bien très documenté et travaillé. Il ne peut que contribuer à ce débat fort utile de rapports entre citoyen et gouvernement.

Houchang HASSAN-YARI

Département de science politique  
Royal Military College of Canada, Kingston